



CAMEROON INCLUSIVE
AND RESILIENT CITIES
DEVELOPMENT PROJECT

PDVIR

PROJET DE DÉVELOPPEMENT
DES VILLES INCLUSIVES
ET RÉSILIENTES



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA

MINHDU

CELLULE DE COORDINATION DU PROJET
CREDIT NUMBER IDA-6132-CM

DECISION N° 00103/D/MINHDU/CC-PDVIR/PF/RPM/RPMJ/01-2025 DU 22 JAN 2025,

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITION SIMPLIFIEE (DPS) N°005/DPS/MINHDU/PDVIR/CSPM/CCCM-SPI/10-2024 DU 01/11/2024 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES APS/APD/DCE EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE CERTAINES VOIRIES STRUCTURANTES (Y COMPRIS DES CARREFOURS CRITIQUES) DE CERTAINS QUARTIERS DE LA VILLE DE DOUALA : (I) ROCADE DES 10KM : (I-1) SECTION ROND-POINT MAETUR A BONAMOUSSADI - BEEDI HAUTE TENSION, (I-2) SECTION HAUTE TENSION-MARCHE PK10 ; (II) BOULEVARD URBAIN EST : SECTION MARCHE MADAGASCAR-TOTAL NCOLMBONG (II-1) PHASE1- MARCHE MADAGASCAR - TOTAL NDOGPASSI ; PHASE 2 TOTAL NDOGPASSI - TOTAL NCOLMBONG

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

- Vu La constitution de la République du Cameroun ;
 Vu L'Accord de Crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;
 Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu Le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu Le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu Le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics
 Vu La loi de finance n°2021/026 du 16/12/2021portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
 Vu La circulaire n°00000456/C/MINFI du 30/12/2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;
 Vu L'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
 Vu La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
 Vu La décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
 Vu L'AMI N°00103/AMI/MINHDU/CC-PDVIR/PF/RPM/09-2024 du 17/09/2024 ;
 Vu La Demande de Proposition Simplifiée N°005/DPS/MINHDU/PDVIR/CSPM/CCCM-SPI/10-2024 DU 01/11/2024
 Vu Le rapport d'analyse des offres technique et financières du Consultant ;
 Vu Le procès-verbal des négociations du contrat ;
 Vu Le procès-verbal d'examen du dossier d'attribution par la CSPM du 18 décembre 2024 ;
 Vu Le procès-verbal d'examen du dossier d'attribution par la CCCM-TR du 07 janvier 2025.

DECIDE :

Article 1^{er}— Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif à la Demande de Proposition Simplifiée susmentionnée :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
Groupement GTAH/ECIA/MBT International BP : 4814 Ouagadougou 01, Burkina-Faso Tél : (+226) 25 38 83 12, 25 38 77 23 Email : gtah.ic@fasonet.bf, gtah@gtah-group.com	142 860 000 FCFA HTVA 170 360 550 FCFA TTC	Quatre virgule cinq (4,5) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 22 JAN 2025

Le Ministre
(Maitre d'ouvrage)

Ampliations :

- ARMP ;
- MINMAP ;
- CSPM/PDVIR ;
- CHRONO